

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Patrick Boyer

<https://www.cadre21.org/membres/722f4a566370a0bcec45994f>

Date d'obtention : 2025-02-04 18:31:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Prendre connaissance des infos rapportées
Déclancher le protocole si jugé nécessaire selon les infos
Rencontrer les élèves impliqués
Rencontrer l'instigateur
Confisquer le téléphone au besoin
Contacter le service de polices

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

La procédure demeure sensiblement la même selon les cas. Il est important de déclancher le protocole dès que nous sommes informé d'une situation de sexto ou d'échange vidéo. Il est aussi important de rencontrer tous les élèves impliqués de près ou de loin dans la situation. Il est important de contacter le service de police afin qu'ils puissent prendre en charge la situation une fois que les élèves ont été rencontrés et que nous avons terminé les étapes du protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, c'est lorsqu'il s'agit de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif versus un acte malveillant. La suite sera influencée selon le type d'acte dont il s'agit.